

COMMUNE DE VUE
Loire-Atlantique

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2015

ETAIENT PRESENTS : Christophe BOCQUET, Annie CHAUVET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Ginette WERLER, Franck PARIS, Laurent GROLLIER, Christian ROCHERY, Nadège HALLIER, Johanna BERTIN, Franck SULPICE, Stéphane GOOSSENS

ETAIT EXCUSEE : Nadia THOMAS

ETAIT ABSENTE : Sabrina CLEDES

.....

Sur proposition du Maire, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, la suppression du point inscrit à l'ordre du jour « BÂTIMENT DES CIVELLES ».

.....

DCM 2015 – 0201 - TRAVAUX SALLE MUNICIPALE

Résultat de la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal **APPROUVE** la proposition de la commission d'appel d'offres, réunis le 2 février 2015, qui propose de retenir les entreprises suivantes pour les travaux à la salle municipale :

LOTS		ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
01	VRD GROS ŒUVRE DEMOLITION	DOUAUD EVAIN	36 471,09
03	COUVERTURE TUILES/ZINC	NOURRY COUVERTURES	7 307,26
05	DOUBLAGE/CLOISONS	LEDUC ISOPLATRE	7 320,88
06	CARRELAGE/FAÏENCE	AVENARD CARRELAGE	6 384,76
08	PLOMBERIE	FEE	6 461,01
09	ELECTRICITE/VENTILATION	CECO ELEC	20 256,55

La commission d'appel d'offres a déclaré infructueux :

- . le LOT 2 (charpente bois) pour motif « sans offre »
- . le LOT 4 (serrurerie/menuiserie alu) pour motif « inacceptable »
- . le LOT 7 (peinture) pour motif « inacceptable »

Une nouvelle consultation a été lancée avec remise des plis le 2 mars prochain. La question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

Choix du coordonnateur mission SPS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de retenir le bureau d'études ATAE de Saint Sébastien sur Loire pour assurer la mission SPS dans le cadre des travaux à la salle municipale et **APPROUVE** leur proposition d'un montant de 1 380,00 € HT pour cette mission de coordonnateur mission SPS.

DCM 2015 – 0203– INSCRIPTION D'UN SENTIER AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE

Dans le cadre du diagnostic des circuits de randonnée pédestre mené à l'automne 2014 par la communauté de communes Cœur Pays de Retz, la commission aménagement de l'espace a arrêté, en janvier dernier, les circuits qui doivent faire l'objet d'une demande d'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Sous réserve de l'obtention d'une autorisation de passage de la part de la commune d'Arthon-en-Retz,
Sous réserve du retour de toutes les conventions d'autorisations de passages signées par les pétitionnaires impactées par le sentier de randonnée, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, **DEMANDE** au conseil général l'inscription de l'itinéraire « circuit des coteaux » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention
Cette délibération annule et remplace l'ancien sentier « circuit des coteaux » inscrits au PDIPR.

DCM 2015 – 0204 – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR) met fin au 1^{er} juillet 2015 à la possibilité pour les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10000 habitants de bénéficier des services de la direction départementale des territoires et de la mer DDTM pour l'application des droits des sols. La commune de Vue bénéficie, à ce jour, de cette aide technique des services de l'Etat.

La question sur l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme....) se pose aujourd'hui et une réflexion sur le niveau le plus pertinent pour instruire les autorisations est en cours.

Après avoir donné une information plus générale sur cette réforme, il avise l'assemblée qu'une réflexion est actuellement portée par la communauté de communes Cœur Pays de Retz sur l'établissement d'une convention avec la communauté de communes de Pornic qui se chargerait de l'instruction d'une partie des documents d'urbanisme du territoire intercommunal. La question sera revue ultérieurement avec le projet de convention.

AFFAIRES DIVERSES

. Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 31 mars 2015

. Le Maire rappelle à l'assemblée que l'enquête publique sur « l'aménagement foncier » doit se dérouler du 23 mars au 24 avril 2015 à la mairie de Vue

- ## -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15